

# Gironde Habitat et Enedis expérimentent l'énergie solaire partagée

Par Pierre Cheminade | 04/12/2017, 10:16



(Crédits : Gironde Habitat)

**C'est une première en France. Le bailleur social Gironde Habitat et l'opérateur Enedis ont inauguré, vendredi 1er décembre, une installation expérimentale d'autoconsommation collective d'énergie photovoltaïque. Objectif : produire une partie de la consommation d'électricité d'un immeuble de 60 logements à l'aide de panneaux solaires fixés sur le toit.**

A terme, un dispositif de ce type pourrait permettre de diminuer de 30 % la facture d'électricité des habitants d'un immeuble collectif. Pour l'heure, on est encore très loin. Mais l'installation présentée conjointement par le bailleur social du département, Gironde Habitat, l'opérateur du réseau d'électricité, Enedis, et l'entreprise spécialisée, Inelia, constitue une première avancée concrète. Cette expérimentation dans la résidence sociale "Les Souffleurs", à Bordeaux Belcier, est le premier dispositif d'autoconsommation collective d'électricité en France. Elle vise à alimenter la consommation des 60 ménages avec l'électricité produite par les 260 m<sup>2</sup> de panneaux solaires disposés sur le toit de cet immeuble labellisé BBC construit en 2014.

Un principe déjà opérationnel pour les logements individuels mais qui n'a été autorisé et encadré pour les logements collectifs que très récemment par la [loi du 24 février 2017 relative à l'autoconsommation d'électricité](#) et son [décret d'application du 28 avril 2017](#).

## Jusqu'à 70 euros de gains annuels

"Cela devrait permettre une baisse des charges estimée entre 50 et 70 euros par an et par ménage", indique Sigrid Monnier, directrice générale de Gironde Habitat. Un montant à comparer à la dépense moyenne d'électricité d'un ménage français qui se situe autour de 800 euros par an dans un logement collectif à chauffage électrique comme c'est le cas dans cette résidence. La directrice insiste cependant sur le caractère expérimental de l'opération : "C'est un premier pas qui vise avant tout à régler tous les éléments techniques et juridiques qui sont très complexes."

En effet, faire le lien entre l'énergie produite, la consommation de chaque ménage et les transferts avec le réseau électrique classique n'est pas une mince affaire. Le système passe obligatoirement par l'installation des nouveaux compteurs individuels communicants Linky, distribués par Enedis. L'opérateur public joue également le rôle de tiers de confiance entre tous les ménages adhérents pour s'assurer, en quasi temps réel, que la clef de répartition définie collectivement pour répartir l'énergie produite est bien respectée.

"Le compteur Linky est essentiel à plusieurs niveaux : pour mesurer les flux énergétiques, vérifier les clefs de répartition et les ajuster si besoin. Il permettra aussi à terme aux ménages de comparer leur consommation d'électricité entre eux", affirme Thierry Gibert, le directeur régional d'Enedis. Dans cette résidence, Gironde Habitat devrait privilégier une répartition des gains en fonction de la surface du logement plutôt que du montant de la consommation pour éviter tout effet inflationniste.

## Une phase encore expérimentale

Mais pour l'instant, le dispositif inauguré le 1er décembre ne permettra d'alimenter en électricité solaire que les parties communes afin de s'assurer de la fiabilité du système et de son efficacité au printemps et surtout à l'été prochain. Ce n'est donc qu'au second semestre 2018 que les 60 ménages pourront se lancer dans l'autoconsommation collective, sous réserve qu'ils adhèrent au dispositif et au partage des données... et que l'installation produise suffisamment d'énergie. D'autant que, paradoxalement, plus le nombre de ménages à participer sera important, plus le gain pour chacun sera faible.

De son côté, Rémi Cazamajour, dirigeant d'Inelia, une entreprise spécialisée dans le photovoltaïque installée à Lormont et qui a servi de cheville ouvrière à cette expérimentation, se montre optimiste sur les possibilités de tels dispositifs à terme : "On peut envisager une baisse de la facture d'électricité comprise entre 15 et 30 % et un retour sur investissement de l'ordre de 8 à 12 ans pour financer le coût des panneaux solaires."

Dans l'absolu, si l'énergie produite est supérieure à la consommation des 60 ménages - par exemple en plein mois d'août lorsque les locataires sont en vacances et que l'immeuble est inondé de soleil - elle pourrait même être revendue sur le réseau national ou au supermarché en pied d'immeuble. Ce sera l'une des questions à laquelle cette expérimentation devra répondre.

## Smart cities

Puisqu'au-delà de la seule consommation des logements, Enedis invite aussi à se projeter sur l'avenir de nos villes. "Il faut penser aux réseaux d'énergie liées à la ville intelligente, la smart city, et aux flottes de véhicules électriques par exemple.

*Les dispositifs d'autoconsommation sont une partie de la réponse",* martèle Philippe Monloubou.

L'opérateur national indique avoir une dizaine de projets d'autoconsommation collective dans les tiroirs notamment en Bretagne, en Occitanie et sur la Côte-d'Azur en partenariat avec des collectivités locales ou des organismes HLM. De son côté, **Gironde Habitat** évoque plusieurs projets dans le département. *"La baisse de la facture sera clairement l'élément incitatif pour convaincre les locataires. Il faudra ensuite juger cette expérimentation en année complète"*, conclut Jean-Luc Gleyze, le président (PS) du Conseil départemental de la Gironde, collectivité tutelle de **Gironde Habitat**.